

Bureaux domaine 15 mars 2024

<https://edmadis.univ-lille.fr>



Ordre du jour

- Composition des bureaux de domaine
- Bilan 2023 des domaines
- Retour d'expérience des CSI (organisation, template du PV)
- Questions diverses

Bureau MPMA

- patrick.popescu-pampu@univ-lille.fr
- clement.cances@inria.fr
- mylene.maida@univ-lille.fr
- nicole.raulf@univ-lille.fr
- celine.duval@univ-lille.fr
- alexis.virelizier@univ-lille.fr
- sophie.grivaux@univ-lille.fr
- andre.de-laure@univ-lille.fr

Bureau AGITSI

- lotfi.belkoura@univ-lille.fr
- jean-yves.dieulot@univ-lille.fr
- ludovic.koehl@ensait.fr
- gang.zheng@inria.fr
- slim.hammadi@centralelille.fr
- eric.duviella@imt-lille-douai.fr
- mohamed.ghazel@univ-eiffel.fr

Bureau Informatique

- bilel.derbel@univ-lille.fr
- laetitia.jourdan@univ-lille.fr
- romain.rouvoy@univ-lille.fr
- sylvain.salvati@univ-lille.fr
- jean-philippe.vandeborre@univ-lille.fr
- arnaud.doniec@imt-lille-douai.fr
- joaquin.rodriguez@univ-eiffel.fr
- luce.brotcorne@inria.fr

Bilan 2023 des domaines présenté au conseil janvier 2024



Missions du bureau de domaine

- Chaque domaine dispose d'un bureau dirigé par un DED. Cette instance a pour mission de veiller à la vie du domaine et d'assister le DED. Elle est constituée de membres de laboratoires relevant du domaine.
- Périmètre du bureau:
 - Présidence des Comités de Suivi Individuel.
 - Classement des couples (sujet-candidat) pour concours aux contrats doctoraux.
 - Avis sur tout dossier.
 - Articulation Master-Doctorat.

Critères d'admission d'un candidat

- **Etape 1 Niveau académique**
 - Modules de M1 et M2 obtenus en première session.
 - Le candidat doit être bien classé au sein de sa promotion.
 - Expérience recherche attestée par lettres des encadrants ou publications co-écrites.
 - Bonne adéquation du candidat au sujet.
 - Motivation du candidat (via lettre du candidat et lettre du Directeur de thèse, ou audition).

Critères d'admission d'un candidat

- **Etape 2 Financement**

- Financement $>$ SMIC émanant de l'organisme financeur au titre de la thèse et pour la durée de celle-ci. Financement personnel non autorisé.
- Contrat de travail obligatoire si financement Français.
- Cas particuliers des doctorants salariés (à temps complet ou à temps partiel) seront étudiés au cas par cas pour juger de la compatibilité avec un travail de thèse (temps accordé au travail de thèse, niveau de revenu).
- Co-tutelle : mobilité en France \geq 12 mois financée ($>$ SMIC/mois).

Critères d'admission d'un candidat

- **Etape 3 Direction de la thèse**
 - Direction à 100% par un HDR rattaché à l'ED.
 - Codirection à 50%:
 - Directeur principal est un HDR rattaché à l'ED.
 - Co-directeur est HDR (pas forcément rattaché à l'ED) ou a l'équivalence HDR (professeur étranger pour cotutelle).
 - Seuil de direction de thèse $\leq 400\%$.

Concours des contrats doctoraux

- Concerne tous les contrats doctoraux des 4 établissements
- Tous les dossiers des candidats sont partagés par les membres du jury
- Chaque candidat est expertisé par 2 rapporteurs (niveau académique – adéquation du candidat au sujet - motivation)
- **Avis motivé du jury** (niveau académique – adéquation du candidat au sujet - motivation) pour chaque candidat
- **Classement sujet-candidat du jury pour les contrats doctoraux de chaque établissement**
 - Si sujet avec financement fléché: classement des candidats au sujet
 - Si sujet sans financement fléché (concours): classement sujet-candidat pour l'établissement

Règlement intérieur – Article 9 – Comité de suivi individuel

- Conformément aux articles 3, 11 et 13 de l'arrêté du 26 août 2022 et à sa mission de formation des doctorants et doctorantes et de préparation à leur insertion professionnelle, l'ED met en place un Comité de Suivi Individuel (CSI) individualisé qui concerne tous les doctorants et toutes les doctorantes. Le CSI doit donner un avis favorable avant toute ré-inscription.
- 9.1 Rôle du CSI
- Le CSI est une instance dont le rôle est de faire le point sur l'avancée des travaux de la thèse, de veiller à l'existence et la mise en œuvre d'un plan de formation, de repérer d'éventuelles difficultés (et de préconiser des solutions pour y remédier) et de vérifier que la thèse pourra être soutenue dans des conditions conformes aux règles en vigueur. Le CSI est une opportunité offerte au doctorant ou à la doctorante de faire le point sur le déroulement de la thèse et la construction du projet professionnel. Il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.

CSI-D1

- La **composition** du CSI-D1 est établie par le DED du domaine disciplinaire en concertation avec la direction de thèse et la doctorante ou le doctorant.
- Le CSI comprend a minima:
 - 1 membre du bureau (non spécialiste) ou directeur ED non impliqué dans la direction.
 - A minima 1 ou 2 membres :
 - 1 HDR spécialiste et extérieur à Ulille, Centrale Lille, IMT et UGE (site de Lille);
 - 2 HDR, dont 1 spécialiste et 1 extérieur à Ulille, Centrale Lille, IMT et UGE (site de Lille).
 - La direction de la thèse ne fait pas partie du CSI.

CSI-D1

- **Attendus du rapport d'avancement pour le CSI-D1(contenu)**
 - Brève description du sujet de la thèse et de ses objectifs (1/2 page min),
 - Principales références bibliographiques – état de l'art (1 page min),
 - Etat d'avancement au regard de ces objectifs et principaux résultats obtenus (3 pages min), Des éléments concernant la diffusion des résultats (publications, brevets, communications,..) déjà réalisée ou à venir, sont attendus,
 - Pistes de recherche identifiées pour la suite de la thèse (2 pages min),
 - Modules de formation doctorale suivis,
 - Projet professionnel.
- **La longueur du rapport est d'environ 7 pages.**

CSI-D1

- **Déroulement type pour le CSI-D1**
 - Exposé par le doctorant de l'état d'avancement de ses travaux,
 - Echanges avec les membres du CSI,
 - Entretien à huis-clos entre les membres du CSI et le doctorant,
 - Entretien à huis-clos entre les membres du CSI et la direction de la thèse,
 - Délibération des membres du CSI.
- **A l'issue de la réunion, le PV (version 2023) est rédigé avec avis circonstancié, signé par les membres du CSI et déposé par le DED ou président du CSI sur ADUM.**

En cas de difficulté

<https://edmadis.univ-lille.fr/pendant-le-doctorat/harcèlement-discrimination>

- Le compte-rendu de la réunion mentionne que le comité a alerté l'école doctorale. Mais le compte-rendu ne mentionne ni la nature et le détail des difficultés rencontrées, ni par qui il en a eu connaissance.. **L'alerte est faite par l'envoi d'un rapport de signalement par le référent du comité au directeur de l'école doctorale.**
- En cas de conflit, le comité de suivi peut demander à l'école doctorale l'organisation d'une **réunion de médiation.**
- En cas de présomption **d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou d'agissements sexistes,** l'école doctorale fait un signalement à la cellule d'écoute de l'université de Lille dès qu'elle prend connaissance de la situation.

Calendrier CSI-D1

- mars Recensement des doctorants pour CSI-D1.
- mars Demande par MADIS au doctorant et Direction de thèse du membre HDR extérieur spécialiste du domaine ou de 2 HDR, un spécialiste du domaine et un extérieur.
- 15 mai Saisie sur ADUM par le secrétariat de MADIS des coordonnées du membre HDR extérieur spécialiste du domaine. Fichier nextcloud d'Aurore en partage avec les DED.
- juin Début des réunions CSI-D1.

CSI-D2

- Le CSI comprend a minima la direction de thèse, le membre extérieur du CSI-D1 et la direction de l'ED.
- mars Recensement des doctorants pour CSI-D2.
- mars Demande par MADIS **au membre HDR extérieur** spécialiste son acceptation de participer au CSI-D2 (copie du directeur de thèse et doctorant).
- mai Acceptation du membre HDR extérieur
- 20 mai **Dépôt par le doctorant du rapport** sur une plate-forme à définir.
Ce rapport est une mise à jour du rapport rédigé pour le CSI-D1. Ce rapport doit contenir le portfolio des compétences
(cf. [tutoriel pour remplir le portfolio des compétences](#)).
- 20 juin **Dépôt de l'avis écrit du directeur de thèse et de l'HDR extérieur** sur la plate-forme.
- 24 juin Début des réunions de CSI-D2 entre direction ED et doctorant : échanges à partir des documents.

CSI-D3

- La réunion du CSI-D3 comprend a minima:
 - le doctorant,
 - La direction de la thèse,
 - **DED qui préside le CSI.**
- **Attendus du rapport d'avancement pour le CSI avant inscription 4ème année (contenu)**
 - Justification de la demande de prolongation,
 - Une attestation de financement,
 - Point sur la production scientifique et les formations suivies.
 - Si nécessaire : Etat d'avancement détaillé sur les travaux de thèse et sur la rédaction du manuscrit (fourniture du document provisoire au format pdf).
 - Echéancier précis pour la fin de thèse.
 - Le jury pressenti.

Questions suggérées pour étudier l'avancée des travaux de thèse

- La question de recherche a-t-elle bien été cernée ?
- Est-ce que la doctorante ou le doctorant est en mesure de situer ses travaux dans le contexte scientifique international, d'identifier ce que ses travaux pourront apporter au champ de connaissances, ce qui pourra constituer l'originalité de la thèse ?
- La doctorante ou le doctorant a-t-il ou a-t-elle une vision claire de la démarche de recherche engagée, des travaux de recherche à mener avant la soutenance ?
- Les travaux de recherche avancent-ils de manière satisfaisante ?
- Le projet doctoral peut-il s'inscrire dans la durée initialement prévue pour préparer la thèse ?

Questions suggérées pour étudier les conditions des travaux de thèse

- Les conditions scientifiques, matérielles et financières nécessaires au bon déroulement du projet doctoral sont-elles présentes ?
- Si la doctorante ou le doctorant prépare sa thèse à temps partiel ou en parallèle d'une autre activité professionnelle, le partage du temps entre ses diverses activités est-il adapté ?
- Si la doctorante ou le doctorant prépare sa thèse dans un cadre partenarial (interdisciplinaire, international ou avec une entreprise), les conditions de ce partenariat sont-elles satisfaisantes ? La collaboration est-elle réelle entre les différents acteurs ?
- Comment sont portées les responsabilités de direction de la thèse par la directrice ou le directeur de thèse, la co-directrice ou le co-directeur de thèse, et les co-encadrantes ou co-encadrants éventuels ?
- Le rôle de chacun est-il bien compris de la doctorante ou du doctorant ?

Questions suggérées pour étudier les conditions des travaux de thèse

- Le dialogue entre doctorante ou doctorant et encadrantes ou encadrants est-il satisfaisant ? La doctorante ou le doctorant est-il bien intégré dans l'équipe ou l'unité de recherche, dans une communauté scientifique ? Se sent-elle ou se sent-il isolé ?
- Sa motivation, sa détermination pour avancer dans ses travaux est-elle bonne ? Présente-t-elle ou présente-il des signes évocateurs de démotivation ou de découragement ?
- Est-elle ou est-il exposé à des risques psychosociaux ? Subit-elle ou subit-il du harcèlement, des discriminations, des violences et en particulier des violences sexistes et sexuelles ou des agissements sexistes ?

Questions suggérées pour étudier le développement des compétences et poursuite de carrière

- Est-ce que la doctorante ou le doctorant a des productions écrites substantielles ?
- Les principes d'intégrité scientifique liés à la publication, de signature et de droit d'auteur sur les productions scientifiques sont-elles connues de la doctorante ou du doctorant ?
- Les capacités d'exposition de la doctorante ou du doctorant, en termes de clarté, esprit de synthèse, qualité des supports, aisance orale, sont-elles satisfaisantes ?
- Est-ce que la doctorante ou le doctorant dispose d'opportunités pour développer sa culture scientifique dans son domaine de recherche au sens large et son ouverture internationale (cycles de séminaires, écoles thématiques, etc.) ?

Questions suggérées pour étudier le développement des compétences et poursuite de carrière

- Où en est la préparation de sa poursuite de carrière ?
- A-t-elle ou a-t-il mené une réflexion sur ses compétences, son plan de formations et d'activités complémentaires ? (cf. portfolio des compétences).
- A-t-elle ou a-t-il des activités de mise en situation professionnelle autres que de recherche (missions d'enseignement par exemple) ?
- La doctorante ou le doctorant a-t-elle ou a-t-il été sensibilisé à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens, aux enjeux du développement durable et soutenable ?

Questions-réponses

- Les membres extérieurs du CSI peuvent-ils être rapporteurs ?
- Que signifie « non spécialiste extérieur au domaine » ?
- Comment s'assurer que les doctorantes ou doctorants sont consultés ?
- Quelle est la bonne durée d'un comité de suivi ?
- La visioconférence est-elle recommandée ?
- Qui organise la réunion ?
- Évaluation ou conseil ?
- Que faire si l'avancement des travaux est jugé insuffisant ?
- Que faire en cas de problème ?
- Peut-on prendre contact avec des membres du comité de suivi séparément ?